

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la deux cent cinquante-neuvième réunion de la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 4 octobre 2007 à 11 h 45, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 1^{er} novembre 2007

Procès-verbal de la deux cent cinquante-neuvième réunion de la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 4 octobre 2007 à 11 h 45, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BABINEAU, Patrice Chargé de cours – Département des sciences administratives	X	
BRUNETTE, Louise Directrice du Module des lettres	X	
CADIEUX, Samuel Étudiant – Bacc. en sciences sociales	X	
CLÉMENT, David Étudiant – Bacc. en sciences sociales	X (Arrive à 13 h 00)	
DESCHÊNES, François Doyen de la recherche	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
GÉRIN, Marie Chargée de cours – Département de psychoéducation et de psychologie	X	
HURTUBISE, Denis Doyen des études	X	
LANARIS, Catherine Directrice – Module de l'éducation	X	
LÉVY MANGIN, Jean-Pierre Professeur – Département des sciences administratives	X	
LOGRIPPO, Luigi Professeur – Responsable des programmes de deuxième cycle en informatique	X	
PÉRODEAU, Guilhème Professeure – Département de psychoéducation et de psychologie		X
TREMBLAY, Alexandre Étudiant - Bacc. en sciences comptables		X
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VILLEMAIRE, Jean-Rock Étudiant – Bacc. en sciences sociales		X

PRÉSENTABSENT**OBSERVATEUR RÉGULIER :**MANSEAU, André
Directeur - BLUM

X

SECRÉTAIRE :MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

Le président de la Commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 12 h 00.

Le recteur et président, monsieur Jean Vaillancourt, souhaite la bienvenue aux deux personnes qui entament, avec la présente réunion, leur mandat de membres de la Commission des études, soit monsieur Samuel Cadieux, étudiant, et monsieur Luigi Logrippo, professeur.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur François Deschênes, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent cinquante-huitième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Projet de modification des programmes de maîtrise et de DESS en sciences infirmières (3565 et 3599)
- 4.- Projet de modification du programme de baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines (7114)
- 5.- Projet de modification du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en finance (3242)
- 6.- Projet de révision de la *Politique de la recherche*
- 7.- Projet de création de la *Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux*
- 8.- Projet de révision de la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création*
- 9.- Projet de révision de la *Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle*
- 10.- Nomination de deux professeurs au Comité de la recherche
- 11.- Nomination de deux professeurs à la Sous-commission des études
- 12.- Attribution du Prix d'excellence en recherche décerné à un professeur – concours 2007
- 13.- Attribution du Prix d'excellence pour l'implication dans le milieu décerné à un professeur – concours 2007
- 14.- Dépôt de documents
 - 14.1 Évolution des nombres d'étudiants et de crédits aux trimestres d'automne – inscriptions totales
 - 14.2 Évolution de la taille moyenne des groupes (A-2003 – A-2007)
- 15.- Période d'information et questions
- 16.- Prochaine assemblée
- 17.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent cinquante-huitième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent cinquante-huitième réunion, sous réserve des modifications apportées en séance.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres de la Commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent cinquante-huitième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Projet de modification des programmes de maîtrise et de DESS en sciences infirmières (3565 et 3599)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la Commission des études le projet de modification des programmes de maîtrise et de DESS en sciences infirmières (3565 et 3599).

Le Comité de programme propose la modification du traitement du cours « *MSI6073 Enjeux interdisciplinaires de la paternité* » de « cours de spécialisation » par le traitement de « cours optionnel », et ce, en conformité avec les spécialisations offertes dans les autres constituantes du réseau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Louise Brunette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 259-CE-1798 concernant le projet de modification des programmes de maîtrise et de DESS en sciences infirmières (3565 et 3599), laquelle est jointe en appendice.

4.- Projet de modification du programme de baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines (7114)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la Commission des études le projet de modification du programme de baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines (7114).

Le Conseil de module propose l'ajout d'un nouveau cours optionnel dans l'option « Relations de travail et syndicalisme ».

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Louise Brunette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 259-CE-1799 concernant le projet de modification du programme de baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines (7114), laquelle est jointe en appendice.

5.- Projet de modification du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en finance (3242)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la Commission des études le projet de modification du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en finance (3242).

Le Comité de programme propose les modifications suivantes :

- remplacement du cours obligatoire « *MBA8452 Systèmes et marchés financiers* » par le cours « *MBA 6293 Économie et conjoncture avancée* »;
- remplacement du cours obligatoire « *MBA8475 Aspects légaux des services bancaires aux entreprises* » par le cours « *FIN6003 Économétrie avancée* »;
- remplacement du cours obligatoire « *MGP7140 Évaluation financière de projet* » par le cours « *MBA 6323 Théories avancées de portefeuille* ».

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin, appuyée par madame Marie Gérin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 259-CE-1800 concernant le projet de modification du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en finance (3242), laquelle est jointe en appendice.

6.- Projet de révision de la *Politique de la recherche*

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que l'Université s'est dotée au fil des années de diverses politiques liées à la recherche : *Politique de la recherche* (1991, révision mineure en 2002); *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création* (1995, révision mineure en 2001); *Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle* (2005). Le contexte de la recherche ayant évolué, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne qu'il devient nécessaire de réviser les politiques existantes et d'en développer de nouvelles.

Le processus enclenché vise, dans une première phase, à se concentrer sur la révision et la création de quatre politiques :

- *Politique de la recherche* : révision rendue nécessaire par l'évolution de la recherche à l'UQO;
- *Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux* : création nécessaire suite au développement marqué de la recherche et la dotation récente de programmes de troisième cycle;
- *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création* : révision suite à des modifications demandées par les organismes subventionnaires;
- *Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle* : révision conséquente aux modifications apportées aux autres politiques, notamment en ce qui concerne la politique relative aux stagiaires postdoctoraux.

Le travail de révision de la *Politique de la recherche* a été initié par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche en 2006, suite à une consultation du Comité de la recherche. Une première ébauche de la politique a été rendue publique dans le cadre du Forum de la recherche tenu en mars 2006. Plusieurs commentaires avaient alors été exprimés.

Une consultation relative aux quatre politiques a été conduite conjointement, de juin à août 2007, par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et par le doyen de la recherche auprès de la communauté universitaire (professeurs, personnel, associations étudiantes). Le projet de révision de la *Politique de la recherche* soumis à la consultation tenait compte des commentaires reçus lors du Forum, des apports subséquents du Comité de la recherche ainsi que de la volonté institutionnelle d'accroître significativement la promotion des activités de recherche et de création et de se doter des moyens pour y arriver.

Le Comité de la recherche, qui a été consulté régulièrement tout au cours du processus, a recommandé favorablement le projet de *Politique de la recherche* tel que modifié suite à la consultation de la communauté.

Tout en manifestant leur accord quant au projet de modification de la politique, les membres de la Commission des études suggèrent de remplacer le verbe « supporter » par le verbe « soutenir » à l'article 4.4 k). De plus, on note une coquille à la seconde phrase de l'article 4.4 c) où l'article est manquant devant le mot « commission ».

Après délibérations, sur proposition de monsieur François Deschênes, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 259-CE-1801 concernant le projet de révision de la *Politique de la recherche*, laquelle est jointe en appendice.

7.- Projet de création de la *Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux*

Le doyen de la recherche présente aux membres le projet de création de la *Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux*.

Les stagiaires postdoctoraux occupent une place importante dans les activités de recherche et de création. Afin de les doter d'un statut clair au sein de l'UQO et, par

conséquent, de leur permettre de bénéficier de la reconnaissance qu'ils méritent et également d'accéder facilement aux différents services de notre université, il est proposé de créer une *Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux*.

Le Comité de la recherche, qui a été consulté régulièrement tout au cours du processus, a recommandé favorablement le projet de création de la *Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux* tel que modifié suite à la consultation de la communauté universitaire qui a été conduite conjointement, de juin à août 2007, par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et par le doyen de la recherche.

Les membres se montrent favorables à ce projet de politique. Ils soulignent deux coquilles dans le texte à l'article 14.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Luigi Logrippo, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 259-CE-1802 concernant le projet de création de la *Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux*, laquelle est jointe en appendice.

8.- **Projet de révision de la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création***

Le doyen de la recherche présente aux membres le projet de révision de la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création*.

À l'instar des autres établissements universitaires et afin de permettre à notre université de demeurer admissible au financement accordé par les conseils subventionnaires fédéraux, l'UQO adhère au *Protocole d'entente avec les organismes subventionnaires fédéraux* et s'engage, par conséquent, à respecter les normes les plus rigoureuses en matière d'intégrité dans les activités de recherche et de création.

Afin de se conformer aux exigences de ces derniers en matière d'intégrité dans la recherche et la création, et de répondre aux attentes des organismes provinciaux, l'UQO doit se doter d'un cadre formel pour la gestion des conflits d'intérêts. Pour répondre à cette exigence, il est proposé une révision de la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création* de l'UQO. La rédaction de la présente politique est inspirée de celles récemment adoptées par plusieurs universités québécoises ainsi que certaines universités canadiennes.

La révision proposée intègre par ailleurs certaines autres modifications dont les principales sont :

- a) réaménagement et synthèse de certaines sections de manière à alléger son contenu, principalement en ce qui a trait aux normes d'intégrité;
- b) révision mineure de la procédure et du traitement des plaintes.

Le Comité de la recherche, qui a été consulté régulièrement tout au cours du processus, a recommandé favorablement le projet de *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création* tel que modifié suite à la consultation de la communauté universitaire qui a été conduite conjointement, de juin à août 2007, par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et par le doyen de la recherche.

Les membres se disent en accord avec le projet de révision de la politique. Par ailleurs, après discussion, on recommande que le texte soit modifié afin qu'il soit précisé, à l'article 9.3, que la personne visée est informée par écrit.

Après délibérations, sur proposition de monsieur François Deschênes, appuyée par madame Louise Brunette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 259-CE-1803 concernant le projet de révision de la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création*, laquelle est jointe en appendice.

9.- **Projet de révision de la *Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle***

Le doyen de la recherche présente aux membres de la Commission des études le projet de révision de la *Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle*.

Suite à la création d'une politique concernant l'accueil des stagiaires postdoctoraux, il est nécessaire d'amender la *Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle* de l'UQO de manière conséquente, c'est-à-dire de prendre explicitement en compte ces stagiaires.

La révision proposée intègre, d'une part, les modifications nécessaires liées à cette nouvelle réalité et, d'autre part, en accord avec la politique des trois conseils subventionnaires fédéraux, une modification visant à souligner l'obligation de divulgation de toute réalisation de propriété intellectuelle ayant un potentiel de commercialisation.

Le Comité de la recherche, qui a été consulté régulièrement tout au cours du processus, a recommandé favorablement le projet de révision de la *Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle* tel que modifié suite à la consultation de la communauté universitaire qui a été conduite conjointement, de juin à août 2007, par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et par le doyen de la recherche.

Les membres manifestent leur accord avec le projet de révision de cette politique. On souligne que le terme « travail », utilisé à l'article 5,2, n'est pas défini dans la politique et qu'il conviendrait, soit d'en fournir la définition, soit d'éviter d'en faire usage. De plus, à l'article 7,1, les membres souhaitent que le texte ne contienne aucune ambiguïté. Ainsi, on suggère de reformuler la dernière phrase afin de faire en sorte qu'il soit plus clair que l'étudiant ou le stagiaire postdoctoral qui détient une bourse d'études ou de recherche provenant de l'UQO ou des fonds de recherche d'un professeur est détenteur de ses droits d'auteur, sauf s'il y a une entente explicite à l'effet contraire.

Après délibérations, sur proposition de monsieur François Deschênes, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 259-CE-1804 concernant le projet de révision de la *Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle*, laquelle est jointe en appendice.

10.- **Nomination de deux professeurs au Comité de la recherche**

Le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures le 17 septembre 2007 afin de remplacer les professeurs Romaine Malenfant et Marek Zaremba au sein du Comité de la recherche.

Les professeurs suivants ont démontré leur intérêt pour siéger audit comité :

- Romaine Malenfant (représentant tous les secteurs) et
- Kamel Adi (représentant le secteur des sciences pures)

Ces deux membres doivent provenir respectivement du secteur des sciences pures et de tous les autres secteurs.

La Commission des études doit pourvoir à ces nominations au Comité de la recherche au mérite du dossier sur recommandation du doyen de la recherche.

Après délibérations, sur proposition de monsieur François Deschênes, appuyée par monsieur Luigi Logrippo, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 259-CE-1805 concernant la nomination de deux professeurs au Comité de la recherche (**Romaine Malenfant** et **Kamel Adi**), laquelle est jointe en appendice.

11.- **Nomination de deux professeurs à la Sous-commission des études**

Le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures le 17 septembre 2007 afin de combler un poste à la Sous-commission des études. Par la suite, il a été informé qu'un membre avait démissionné, ce qui portait à deux le nombre de postes à pourvoir.

Les professeurs suivants ont démontré leur intérêt pour siéger à ladite sous-commission :

- Madeleine Lussier
- Louise Briand
- Martin Laberge

La Commission des études doit pourvoir à ces nominations au mérite du dossier sur recommandation du doyen des études.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité (**Madeleine Lussier**) et à la majorité (**Louise Briand**) (pour : 7 - contre : 5) d'adopter la résolution 259-CE-1806 concernant la nomination de ces deux professeurs à la Sous-commission des études, laquelle est jointe en appendice.

12.- Attribution du Prix d'excellence en recherche décerné à un professeur – concours 2007

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne aux membres que le Programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'Université du Québec en Outaouais prévoit qu'un Prix d'excellence en recherche soit décerné en 2007.

Suite à la réception des candidatures, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a constitué le Comité de sélection. Le Comité de sélection était composé des personnes suivantes :

- Kamel Adi, professeur, Département d'informatique et d'ingénierie
- François Deschênes, doyen de la recherche
- Christiane Guay, étudiante, doctorat en sciences sociales appliquées
- Jean-Pierre Lévy Mangin, professeur, Département des sciences administratives
- Murielle Laberge, doyenne de la gestion académique
- Daniel Tremblay, professeur, Département de travail social et des sciences sociales
- Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, président

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à la Commission des études la candidature retenue par le Comité de sélection en vue de l'octroi du Prix d'excellence en recherche décerné à un professeur pour le concours 2007.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 259-CE-1807 concernant l'attribution du Prix d'excellence en recherche – concours 2007 décerné à la professeure **Francine de Montigny**, laquelle est jointe en appendice.

13.- Attribution du Prix d'excellence pour l'implication dans le milieu décerné à un professeur - concours 2007

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que le Programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'Université du Québec en Outaouais prévoit qu'un Prix d'excellence de l'implication dans le milieu soit décerné en 2007.

Suite à la réception des candidatures, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a constitué le Comité de sélection, composé des personnes suivantes :

- Martine Caron, membre socio-économique, Conseil du module des sciences comptables
- Hélène Forget, directrice, Département de psychoéducation et de psychologie
- Murielle Laberge, doyenne de la gestion académique
- André Manseau, directeur du BLUM
- Elmustapha Najem, directeur, Module des relations industrielles
- Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, président

Monsieur Manseau n'a pas pu être présent à la réunion du Comité de sélection mais a fait part aux autres membres de ses commentaires sur les dossiers par un courriel qu'il a acheminé au président du comité.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à la Commission des études la candidature retenue par le Comité de sélection en vue de l'octroi du Prix

d'excellence pour l'implication dans le milieu décerné à un professeur pour le concours 2007.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 259-CE-1808 concernant l'attribution du Prix d'excellence pour l'implication dans le milieu – concours 2007 décerné à la professeure **Denyse Côté**, laquelle est jointe en appendice.

14.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente deux tableaux qui sont déposés, un premier concernant « L'évolution de la taille moyenne des groupes (A-2003 – A-2007) » et un second concernant « L'évolution des nombres d'étudiants et de crédits aux trimestres d'automne – inscriptions totales ».

Un membre suggère d'examiner la possibilité de convertir les documents relatifs aux politiques et règlements actuellement hébergés sur le site du secrétaire général en format HTML ou PDF. Le secrétaire général analysera la faisabilité de cette requête.

15.- Dépôt de documents

15.1 Évolution des nombres d'étudiants et de crédits aux trimestres d'automne – inscriptions totales

15.2 Évolution de la taille moyenne des groupes (A-2003 – A-2007)

16.- Prochaine assemblée

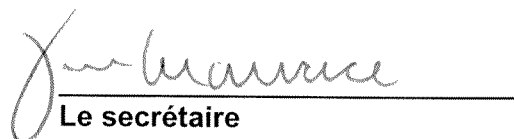
La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le 1^{er} novembre 2007 à 11 h 45.

17.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Samuel Cadieux, appuyée par madame Catherine Lanaris, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 13 h 45.



Le président



Le secrétaire